3 OCTOBRE 2019

La diversité de genre en 2019 - un état des lieux

Chapitre 6 du Rapport de Davies sur la gouvernance 2019

Les sociétés ouvertes canadiennes continuent de subir des pressions constantes les incitant à davantage promouvoir la diversité de genre. Dans ce chapitre, nous donnons un aperçu de l'état actuel de la diversité de genre au sein des sociétés ouvertes canadiennes, lequel révèle des progrès significatifs pour un certain nombre d'indicateurs de diversité. Nous examinons également la manière dont les investisseurs institutionnels continuent d'intégrer des lignes directrices relatives à la diversité dans leurs décisions de vote; signe que les investisseurs accordent davantage d'attention à la promotion de la diversité de genre, en 2019, pour la première fois au Canada, une majorité d'investisseurs ont voté en faveur d'une proposition d'actionnaires portant sur cette question. Nous traitons également du cadre en constant développement des exigences et des lignes directrices en matière de diversité de genre mises en place par les autorités de réglementation des valeurs mobilières et des affaires, la Bourse de Toronto, les agences de conseil en vote et les organismes de surveillance de la gouvernance, en plus de donner des conseils pratiques sur la manière dont les conseils d'administration et la haute direction peuvent continuer à contribuer à une diversité accrue.

Télécharger le chapitre.

Ce chapitre figure dans l'édition 2019 du *Rapport de Davies sur la gouvernance*. Notre rapport annuel détaillé vous informe sur les tendances et les enjeux les plus importants pour les sociétés ouvertes canadiennes.

Télécharger la version intégrale du rapport.

Personnes-ressources : Patricia L. Olasker, Aaron J. Atkinson, Franziska Ruf et Jeffrey Nadler

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.

© 2024 DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., s.r.l.